

**Direction de la formation**

**Pôle parcours académique du centre de Palaiseau**

Année Universitaire 2024/2025

**Internship gap year contract**

The head of the academic cursus, Théodul SANKARA

Certifies that :

**Madame Nina BARALON**

Born on November 19th, 2001 in Montluçon

Immatriculé(e) sous l'identifiant National Etudiant (INE) 081193053CB

This academic year of study interruption at AgroParisTech is built at the request of the student after acceptance of the application file. The establishment provides the student with internship agreements. She/he has no pedagogical support but only an administrative follow-up during this year. There is no obligation of restitution on the part of the intern giving rise to the evaluation of the internship by the establishment.

However, he/she retains student status, has access to the establishment's resources (library, online resources) and, at the end of this year, benefits from automatic reintegration into his or her original course in the level immediately above the level validated before this study interruption. To benefit from this protection, he/she is responsible for responding to requests from the administration to organize his/her reintegration according to the arrangements specific to each year of the diploma concerned.

Palaiseau, the 2024-07-24



For all legal purposes.

**Direction de la formation**

**Pôle parcours académique du centre de Palaiseau**

Année Universitaire 2024/2025

**Contrat d'année de Césure stage**

Le Responsable de pôle du parcours académique, Théodul SANKARA certifie que :

**Madame Nina BARALON**

Né(e) le 19-11-2001 à Montluçon

Immatriculé(e) sous l'identifiant National Etudiant (INE) 081193053CB

Est régulièrement inscrit.e en année de césure stage suite à sa demande autorisée par les instances concernées.

Cette année universitaire d'interruption d'étude à AgroParisTech est construite à la demande de l'étudiant.e après acceptation du dossier de candidature. L'établissement met à disposition de l'étudiant.e des conventions de stage. Elle/il ne dispose d'aucun soutien pédagogique mais uniquement d'un suivi administratif au titre de cette année. Il n'y a pas d'obligation de restitution de la part du stagiaire donnant lieu à l'évaluation du stage par l'établissement.

Elle/il conserve cependant le statut étudiant, a accès aux ressources de l'établissement (bibliothèque, ressources en lignes) et bénéficie au terme de cette année d'une réintégration de droit dans son cursus d'origine dans le niveau immédiatement supérieur au niveau validé avant cette interruption d'étude. Elle/il lui appartient pour bénéficier de cette protection de répondre aux sollicitations de l'administration pour organiser sa réintégration selon les dispositifs propres à chaque année du diplôme concerné.

Fait à Palaiseau, le 24/07/24

